

## CHAPITRE 10 : LES OUTILS DE DESCRIPTION ET CADRE GÉNÉRAL DE L'ETUDE

L'étude du bilinguisme constitue un vaste champ de recherche, du fait essentiellement qu'il peut être étudié sous l'angle de multiples disciplines distinctes. La description des phénomènes du bilinguisme appelle en effet non seulement l'analyse purement linguistique des faits observés mais aussi l'étude des processus sociologiques et psychologiques qui lui sont liés. Ainsi, le bilinguisme est l'objet de nombreuses recherches aussi riches que diversifiées et la littérature lui étant consacrée est quasi-illimitée, puisque l'on peut en lire des chapitres dans des ouvrages d'analyse syntaxique, de neurolinguistique, de psycholinguistique, de sociolinguistique, d'acquisition d'une langue seconde, de politique des langues, etc.

Face à une telle abondance, on comprend mieux le foisonnement et les divergences des théories et des terminologies autour de cet objet et il s'avère primordial d'effectuer une mise à jour minimale dans ce domaine avant toute analyse. Il n'est pour autant pas question ici de faire une présentation exhaustive de tous les travaux ayant trait aux phénomènes du bilinguisme mais l'importance du thème dans la recherche signifie qu'une mise au point théorique et méthodologique est nécessaire afin de mieux situer et cadrer son analyse.

### 1. Le bilinguisme

Dans le champ de la linguistique, la définition du bilinguisme pose problème, elle peut être plus ou moins restreinte selon les auteurs. On ne prendra pas ici de position quant à ce qui nous paraît être la « bonne » définition. On se contentera de mentionner le fait que le bilinguisme peut recouvrir plusieurs réalités différentes qui sont les suivantes : (1) connaissance et maîtrise parfaites de (au moins) deux langues ; (2) maîtrise non équilibrée (une langue bien maîtrisée et l'autre beaucoup moins) et enfin, plus rarement (3) connaissance et maîtrise imparfaites de (au moins) deux langues. Ce n'est cependant pas tant la définition de la notion que la typologie des comportements linguistiques relevant du bilinguisme qui varie et fluctue, au niveau de la terminologie qui les

détermine ainsi qu'au niveau des définitions qui sont données pour les caractériser. Se pencher sur les phénomènes de *code-switching* demande donc de replacer ce dernier dans l'ensemble des différentes manifestations bilingues observées.

## 2. Les manifestations du bilinguisme

### 2.1. Les interférences

Un des ouvrages fondamentaux dans la description et l'étude du bilinguisme reste celui de Weinreich (1970) qui a mis en évidence les phénomènes d'"*interférence*" qui ont lieu lors du contact entre deux langues. La définition qu'il en donne est large puisqu'elle englobe toute intrusion d'éléments d'une seconde langue dans le discours d'un locuteur bilingue : « Those instances of deviation from the norms of either language which occur in the speech of bilinguals as a result of their familiarity with more than one language, i.e. as a result of language contact ». (1970 : 1).

Les notions de "déviance" et de "norme" ont aujourd'hui disparu des définitions de l'interférence, ces phénomènes n'étant plus considérés comme marginaux. La spécificité des interférences tient essentiellement à leur caractère "*involontaire*" ou encore "*inconscient*" : « The involuntary influence of one language on the other ». (1982 : 299).

C'est ce trait qui, selon Grosjean, différencie les interférences des autres types de phénomènes liés aux contacts de langues.

Il existe plusieurs types d'interférences en fonction des unités linguistiques qu'elles concernent. Ainsi, on distinguera les interférences phonétiques, grammaticales et lexicales. Ces dernières sont les plus problématiques dans l'analyse dans la mesure où elles ne se distinguent pas toujours très clairement d'une seconde manifestation du contact de langue, celle de l'emprunt.

## 2.2. Les emprunts

Pendant longtemps le fait d'intégrer dans son énoncé des items ou fragments de phrase dans une autre langue a été considéré comme la manifestation d'une maîtrise imparfaite de la langue utilisée. Les travaux en sociolinguistique, notamment ceux de Gumperz, ont montré que ce comportement est loin d'être le simple résultat de lacunes mais que, bien au contraire, il est souvent utilisé de manière significative même si parfois inconsciente par les locuteurs.

C'est donc en réalité l'utilisation *volontaire* d'un terme d'une autre langue à l'intérieur du discours qui distinguerait l'emprunt de l'interférence lexicale. La frontière entre les deux n'est pas très nette et c'est pourquoi il est rarement fait référence à ces deux termes de manière distinctive.

Les études portant sur les emprunts montrent qu'il est possible de déterminer les unités linguistiques qui se prêtent de manière plus systématique à l'emprunt : Gumperz réserve la dénomination d'*emprunt* à l'insertion de termes isolés ou d'expressions figées dans le discours, de leur côté Poplack et Sankoff (1987) notent que les mots empruntés sont de préférence des termes lexicaux, mots « pleins » ou encore de contenu (verbe, adverbe, etc.) et non pas grammaticaux (comme les prépositions) qui ne sont jamais touchés par ce phénomène.

Généralement on restreint également le terme d'emprunt aux termes qui subissent une adaptation phonologique et/ou morphologique en passant dans l'autre langue. Par ailleurs, à l'intérieur de la catégorie des emprunts, Grosjean (1982) distingue deux types distincts qu'il est pertinent de prendre en compte : il parle de "*language borrowing*" pour référer aux termes passés dans l'autre langue et qui sont utilisés également par les monolingues (nous traduirons ici par "emprunts de langue"), et de "*speech borrowing*" pour les termes utilisés spontanément et adaptés morphologiquement par les bilingues (nous parlerons d'"emprunts de discours"). Dans nos analyses, c'est sur cette seconde catégorie d'emprunts que porte notre attention, la première n'étant pas un phénomène propre aux bilingues.

Même si parmi les auteurs les définitions divergent quelque peu, tous s'entendent pour poser les caractéristiques suivantes :

« les emprunts caractérisent l'insertion de termes isolés et de contenu d'une langue L2, dans un discours en langue L1 et traditionnellement adaptés phonologiquement et/ou morphologiquement au système de la langue L1 »

L'interprétation du rôle et des motivations de l'apparition des emprunts dans les comportements langagiers du locuteur bilingue diffère selon les auteurs : pour certains l'emprunt est utilisé volontairement par les locuteurs pour atteindre des effets de style particuliers, c'est ce que Gumperz qualifie d'"usage métaphorique", pour lui ces alternances sont signifiantes, bien qu'inconscientes :

(...) les participants plongés dans l'interaction elle-même sont souvent tout à fait inconscients du code utilisé à tel ou tel moment. Ce qui les intéresse avant tout, c'est l'effet obtenu lorsqu'ils communiquent ce qu'ils ont à dire. La sélection se fait automatiquement entre les alternances linguistiques sans être soumise à un rappel inconscient. Les normes ou les règles sociales qui régissent ici l'usage langagier, du moins à première vue, semblent fonctionner plutôt comme des règles grammaticales. Elles font partie des connaissances sous-jacentes que les locuteurs utilisent pour produire un sens (1989 : 59).

Pour d'autres, il n'est que la manifestation d'une lacune lexicale que le locuteur tenterait de combler, soit parce qu'il ne connaît pas le terme dans la langue utilisée soit parce que c'est le terme étranger qui lui vient le plus rapidement à l'esprit, approche que Gumperz réfute :

Only in relatively few passages in code alternation motivated by a speaker's inability to find words to express what he/she wants to say in one or other code. In the great majority of cases, the code-switched information could be equally well-expressed in either language. (1976 : 7)

Il apparaît, d'une part, que le caractère *volontaire* de l'emprunt ne fait pas l'unanimité et, d'autre part, que ce trait est difficilement clairement et objectivement identifiable : il dépasse les limites observables par l'analyste, les locuteurs eux-mêmes ne sachant souvent pas clairement affirmer s'ils ont plus ou moins conscience de vouloir marquer au travers de l'emprunt une valeur particulière :

Immergés qu'ils sont dans leurs interactions, les locuteurs sont le plus souvent à peine conscients du fait qu'ils font alterner les langues ; concernés seulement par les effets de leur parole, ils n'ont guère de raison de s'aviser de ce que, pour communiquer, ils mobilisent deux ou plusieurs codes différents, comme d'autres mobilisent les ressources stylistiques différenciées d'une seule et même langue. (Cadiot, 1987 : 52)

Pour ces raisons, la définition donnée ci-dessus ne reprend pas le trait de volonté comme pertinent et distinctif. Elle est également dépourvue de toute interprétation concernant les emplois de l'emprunt, non qu'elle n'accorde aucune place à cette dimension mais plutôt dans un souci de neutralité objective qui permettra ensuite à l'analyse de statuer en fonction des contextes spécifiques des observations faites dans le corpus.

Dans le corpus de la Place du Pont, quelques manifestations de l'emprunt doivent être distinguées des autres phénomènes de *code-switching* :

CL1 : [sɛrbili:] hɛ:ða	CL1 : [sɛrs-moi] celui-là
B : Mehdi donne-lui une fressure à la dame	B : Mehdi donne-lui une fressure à la dame

Dans ce premier extrait, la cliente utilise un terme emprunté « servir », adapté phonologiquement au système de l'arabe : la fricative labio-dentale voisée [v], qui n'est pas un phonème de l'arabe, est remplacé par l'occlusive bilabiale voisée [b]. Aussi, le verbe [sɛrviv] est prononcé [sɛrbi]. La prononciation du phonème [ʁ]<sup>157</sup> subit elle aussi une modification puisqu'il est ici roulé et correspond au phonème [r]. Le terme emprunté est également adapté morphologiquement, l'affixe, marque de la première personne du singulier [li:]lui est accolé.

CL19 : ʔaʕtini: ʒdi:d	CL19 : donne-moi du frais
CL19 : donne-moi du frais	CL19 : donne-moi du frais
Bre : ʒdi:d ʕammi:...Elyés excuse-moi	Bre : cest du frais mon oncle Elyés excuse-moi
(le pousse)..tebyi [buftike:t] ʕammi:ʔ	(le pousse) tu veux des [biftecks] mon oncle ?

Ici l'emprunt est également un mot « plein », il ne s'agit plus d'un verbe mais d'un nom commun « bifteck ». Cet emprunt est d'ailleurs d'autant plus croustillant qu'il est en fait le résultat d'une « chaîne d'emprunts ». Le terme anglais a d'abord été emprunté par le français (emprunt de langue), lequel a ensuite été ré-emprunté au français par l'arabe. Là aussi l'emprunt subit une adaptation phonologique, [biftek] devient [bufti:k], et une adaptation morphologique par l'affixation du morphème marqueur du pluriel -ɛ:t.

La totalité des emprunts consistent en des termes français adaptés phonologiquement et morphologiquement à l'arabe. Aucun emprunt de terme arabe adapté à la langue française n'apparaît dans ces interactions<sup>158</sup>.

Les exemples ci-dessus illustrent le fonctionnement majoritaire des emprunts dans les interactions du corpus : ce sont le plus souvent des termes empruntés au français apparaissant dans des interactions se déroulant majoritairement en arabe. L'inverse n'est que très peu attesté et, outre cette disproportion significative, une distinction majeure entre les deux types d'emprunts apparaît. Les rares termes de langue arabe qui

<sup>157</sup> Le système du français comprend en réalité trois sons distincts : [ʁ], [r] et [r̄] les deux derniers n'étant que très rarement attestés tous les phonéticiens conviennent que la prononciation standard généralisée est celle du [ʁ].

<sup>158</sup> Cette unilatéralité des termes empruntés pourrait signifier que la langue 1, ou langue de base est ici l'arabe, le français la langue 2. Nous reprendrons cette remarque plus loin lorsqu'il s'agira de discuter de la

surgissent lors d'une interaction à majorité en français doivent être considérés comme des manifestations de l'emprunt si l'on considère que ceux-ci se définissent comme étant l'*insertion de termes isolés* dans l'échange. Mais, comme on peut le voir dans l'extrait ci-dessous, ces termes ne sont jamais adaptés morphologiquement ou même seulement phonologiquement au système de la langue française et, si l'on reste dans la définition stricte de l'emprunt, ces termes isolés ne relèveraient plus de ce phénomène mais plutôt du *code-switching* :

CL15 : dis-moi plutôt qu'tu veux r'ssembler aux [footballeurs↑  
 CL16 : [non non même pas franch'ment non  
 CL15 : oh allez↑ zaʕma:↑  
 CL16 : non non (*aux bouchers*) vous avez d'la monnaie s'il vous plaît↑

Il est en réalité plus probable que les termes tels que celui de *zaʕma:* ou encore *heʕma: we:ʃ*<sup>159</sup> qui apparaissent dans les mêmes conditions dans d'autres interactions du corpus – soient la manifestation d'un tout autre type de phénomène que celui de l'emprunt ou du *code-switching*. Nous proposerions de créer pour ces termes une catégorisation spécifique qui se situerait entre l'"emprunt de langue" et l'"emprunt de discours" proposé par Grosjean. Ils ne relèvent en effet totalement ni de l'un ni de l'autre, ces termes n'étant pas passés dans la langue française (contrairement au terme « toubib » figurant dans le dictionnaire) et étant utilisés par une *partie* des monolingues (les jeunes monolingues français en particulier usent fréquemment de termes arabes qu'ils empruntent eux-mêmes aux bilingues). On peut supposer qu'ils pourraient à l'avenir être des termes potentiellement candidats à entrer dans la catégorie de l'"emprunt de langue" mais l'on peut également invalider cette hypothèse en avançant qu'ils ne sont qu'une manifestation particulière d'une sous-culture à un moment donné de l'histoire de la langue française, et c'est la thèse qui nous semble la plus probable, ces emprunts constituant une sous-catégorie d'"emprunts de discours" que l'on pourrait définir comme des emprunts relevant d'un sociolecte particulier<sup>160</sup>.

---

notion de *langue maternelle* et de poser les problèmes qu'elle peut recouvrir.

<sup>159</sup> Si la traduction de *heʕma:* (« la honte ») ne pose pas problème, celle de *zaʕma:* et de *we:ʃ* est moins évidente. *zaʕma:* semble fonctionner à la fois comme un ponctuant, mais chargé de sens (à la différence de « quoi » par exemple) et comme une interjection (un peu comme le « vas-y »). On peut la traduire ici par « *soi-disant* ». *we:ʃ* se comprend plutôt comme une sorte d'interpellation mêlée à une question, on le traduira par « et alors ».

<sup>160</sup> Cette catégorie intermédiaire semble elle-même pouvoir être subdivisée en deux sous-catégories selon que les termes empruntés sont utilisés par une seule partie déterminée de la population (ici les jeunes, empruntant des termes comme *we:ʃ* ou *zaʕma:*) ou par une population plus large (c'est le cas par exemple

Des emprunts entrant clairement dans la catégorie de l'“emprunt de langue” sont attestés dans le corpus de Tunis, il s'agit notamment de certains termes d'adresse comme [mada:m] ou encore le terme de [ki:lu] que l'on retrouve dans les deux corpus et qui sont clairement passés dans l'usage de la langue.

### 3. Le code-switching

#### 3.1. La notion de code

Le *code-switching* qualifie le comportement langagier de participants usant de deux codes à l'intérieur d'une même interaction ou d'un même énoncé. Traditionnellement et d'une manière générale, ces deux codes correspondent à deux langues ou dialectes distincts. Cependant, la notion même de code peut porter à controverse et donc poser problème pour définir ce qui constitue ou non un phénomène de *code-switching*. Pour mieux comprendre ces divergences, il faut revenir aux origines de la description du *code-switching* et poser les problèmes définitoires du concept de code. Auer (1998) pose ainsi la question :

If conversational code-switching is supposed to be juxtaposition of two codes such that participants see it as such (...), the question of what counts as a code is not easily answered (...). The question 'Do bilingual participants see and use it?' takes us from structural system continually referring to each other, to the speaker. It implies a shift from a structural toward an interpretative approach to bilingualism. In fact, while most approaches to the pragmatics of code-switching have started from the presupposition that there are two languages which are used alternately, and proceed to ask what function switching between them may have, it may well be advisable to ask the question in the opposite way : that is, to start from the observation that there are two sets of co-occurring variables between which participants alternate in interactionally meaningful way, and then proceed to seeing them belonging to or constituting two 'codes'. (*ibid.* : 13).

Alterner les codes ne signifie donc pas nécessairement alterner deux ou plusieurs langues, la notion de code revêtant des significations larges et particulières. Ainsi, le code peut recouvrir des réalités différentes comme un système phonologique, une langue, ou encore un registre. La question qui nous intéresse est de savoir si la langue constitue un code ou si elle a un code. En ce sens, si l'on considère avec Alvarez-Caccamo (1998) que le code et la langue sont des notions distinctes, il s'avère alors que le *code-switching* peut recouvrir des phénomènes autres que ceux de

---

pour l'expression *inch'allah*, dont on peut supposer qu'elle est comprise par une grande partie de la population française, mais qui ne fait pas pour autant partie des emprunts de langue).

l'alternance entre deux langues et peut ainsi se manifester lors d'interactions monolingues. Toujours d'après Alvarez-Caccamo, « codes transduce communicative intentions into utterances, and utterances into interpretations » (*ibid.* : 42). Ainsi pour lui, comme pour Auer, l'alternance de code est pertinente à considérer essentiellement si l'on perçoit à travers l'analyse que le passage d'un code à l'autre reflète une *intention* particulière du locuteur de signifier un changement de mode communicationnel. L'intention est donc au centre des critères qui, d'après eux, permettent de justifier ou non l'analyse d'un énoncé ou d'une interaction comme une manifestation du *code-switching*. Cependant, même si cette conception est intéressante à bien des égards, elle ne peut pas définir rigoureusement, et de manière irréfutable, les manifestations du *code-switching*, l'intention des locuteurs ne constituant pas un élément clairement identifiable, stable et explicite dans les interactions verbales. Notons également que définir la notion de code d'après l'intention communicative élargit considérablement le champ de ce qui peut être désormais conçu comme manifestation du *code-switching* et le risque nous paraît être celui d'une perte des distinctions entre des phénomènes différents comme ceux de la pluriglossie, des changements de registres, etc. La remise en question proposée souligne tout de même un point important. En effet, en posant que code et variété linguistique ne coïncident pas et que l'intention communicative des locuteurs émergeant de l'analyse est centrale, on pose en même temps que les phénomènes de *code-switching* ne doivent et ne peuvent pas être étiquetés *a priori* comme tels, du seul fait par exemple que l'on observe la présence de deux langues, mais que l'analyse interactionnelle doit pouvoir prouver et justifier que cette alternance est significative et pertinente.

Si l'on décrit les phénomènes de *code-switching* comme prédictibles et marqueurs d'épisodes ou d'intentions interactionnelles particulières, et si l'analyse ne permet de mettre en évidence ni régularités ni fonctions interactionnelles particulières des alternances, alors les alternances en question sont un simple mode interactionnel. Myers-Scotton (1985 et 2001) parle d'alternances non marquées ("*switching as an overall unmarked choice*"), c'est-à-dire un mode dans lequel les alternances n'ont pas de fonctions particulières mais dont l'ensemble forme un *ton*, un mode interactionnel spécifique. La question semble se poser pour certaines des alternances du corpus PdP et l'on tentera au travers de l'analyse de déterminer comment il faut considérer :



When bilinguals peers engage in conversation and their relationship is such that their bilingual identities are both salient, an overall pattern of switching as the unmarked choice has the same motivation that making a single variety unmarked has : any variety is indexical of the speaker's position in the right and obligation balance. When more than one identity is salient for the rights and obligations balance which speaker wish to have in effect for the current speech event, and each identity is encoded in the particular speech community by a different linguistic variety then those two or more codes constitute the unmarked choice. (1985 : 406)

La situation linguistique des participants aux interactions de la PdP semble bel et bien être celle décrite ici par Myers-Scotton et il est possible, si l'on veut qualifier globalement la forme que prend le *code-switching* dans la boucherie, de prédire qu'il fonctionnera comme un mode dans lequel deux types co-existent simultanément et constitue donc un mode interactionnel faisant simultanément appel à deux "*rights and obligations balance*".

## 3.2. Code-switching, syntaxe et « langue maternelle »

### 3.2.1. Code-switching et code-mixing

Nous avons vu que le *code-switching* est un comportement langagier particulier qui apparaît du fait de raisons sociales et politiques diverses qui mettent en contact deux langues et donc deux codes linguistiques distincts.

Le *code-switching* se différencie cependant des *pidgins* qui sont une « cristallisation de nouvelles fusions de langues ou de variétés » (Fishman, 1971 : 101). Dans ces cas en effet les règles syntaxiques des deux systèmes en question se réunissent pour finalement créer un troisième code qui en est en quelque sorte la fusion. Cette fusion n'apparaît pas dans le *code-switching* dans lequel chacun des codes est maintenu comme distinct. Autrement dit, le *code-switching* se définit comme étant la *juxtaposition* (et non la *fusion*) de deux codes.

L'unité de discours à l'intérieur de laquelle s'opère cette juxtaposition n'est pas établie de manière claire par les différents usages du terme de *code-switching*. Il en résulte que ce terme peut être employé pour des réalités différentes. Globalement, il existe une conception restreinte et une conception étendue des phénomènes analysables sous ce même terme. La définition donnée par Bentahila & Davies illustre la conception large du *code-switching* qu'ils déterminent comme étant :

the use of two languages within a single conversation, exchange or utterance (1983 : 302)

D'après cette définition, il convient de parler de *code-switching* dès lors qu'apparaissent dans une même interaction deux codes linguistiques différents. La vision restreinte ne retient que la dernière unité de discours donnée par la définition ci-dessus :

L'alternance codique dans la conversation peut se définir comme la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents (Gumperz, 1989 : 57)

Il n'est pas ici nécessaire de se situer exclusivement dans l'une ou l'autre de ces optiques, même si nous penchons plus naturellement vers la vision restreinte du *code-switching*. Il importe cependant de maintenir pour l'analyse la distinction majeure entre les alternances de code opérant à l'intérieur de la même phrase<sup>161</sup> (alternances *intra-phrastiques*) et celles qui n'opèrent qu'aux limites syntaxiques (alternances *inter-phrastiques*).

L'approche syntaxique a permis de mettre en lumière les différents procédés syntaxiques se manifestant dans les comportements langagiers du *code-switching*. Ce faisant, les syntacticiens ont montré qu'il existerait une véritable grammaire du *code-switching*. En effet, l'insertion d'éléments plus ou moins importants d'un code dans un autre opère des changements de structuration syntaxique parfois d'ordre important. Le travail des syntacticiens dans ce domaine a pour mérite d'avoir contré le présupposé selon lequel les locuteurs alterneraient les codes de manière totalement libre et anarchique. Les observations prouvent en effet qu'il existe des règles d'ordre variable dans le *code-switching*. Celles-ci diffèrent bien évidemment selon les langues mises en contact mais la recherche d'universaux dans ce domaine a permis certaines généralisations. Poplack (1980) formule qu'il existe une *contrainte d'équivalence* ("*smooth code-switching*") posant que l'alternance de langue peut se faire uniquement si la structure intégrée ne viole pas la structure de surface des règles syntaxiques des deux langues. La contrainte d'équivalence syntaxique qu'elle pose comme une règle universelle a le mérite de souligner que les phénomènes de *code-switching* ne sont pas agrammaticaux et n'opèrent pas de manière anarchique, mais certaines études sur des données authentiques observent des phénomènes qui invalident l'hypothèse et l'existence d'une telle contrainte<sup>162</sup>.

Le champ de la syntaxe a par ailleurs introduit deux concepts du *code-switching* qui correspondent aux termes de "*code-mixing*" et "*code-changing*" permettant de distinguer

---

<sup>161</sup> Le problème posé par la notion de phrase à l'oral est abordé un peu plus loin.

<sup>162</sup> Voir notamment les travaux de Bentahila & Davies, 1983.

deux processus syntaxiques. Ceux-ci correspondent plus ou moins au problème soulevé plus haut concernant les unités dans lesquelles opèrent les alternances de langues. Le *code-mixing* qualifie les alternances *intra-phrastiques*, c'est-à-dire dans lesquelles les emprunts ne sont pas forcément des termes isolés et modifient la structure syntaxique du code de base<sup>163</sup>. Le *code-changing* qualifie lui, les alternances ne modifiant pas la structure syntaxique du code de base et opérant donc dans les limites syntaxiques des syntagmes, c'est-à-dire les alternances *inter-phrastiques*. Par ailleurs, ces phénomènes se distinguent de ceux du code-switching en ce qu'ils concernent généralement des variations non fonctionnelles (*vs* fonctionnelles pour le code-switching). Auer (1984) rapportent en effet que Poplack (1981) et Labov (1971) ont présenté des cas dans lesquels les deux codes sont utilisés sans fonctions précises, à ce moment-là, les fréquentes variations deviennent un "mode d'interaction", un nouveau code ayant des régularités.

### 3.2.2. Remarques à propos de deux notions floues

Dans la présente analyse, la syntaxe ne tient pas la place prioritaire mais, comme dans toute analyse linguistique, celle-ci fait partie des observations nécessaires préalables, complémentaires. Si l'on tente de se projeter dans l'analyse en considérant la manière dont on pourra manier les outils proposés par la syntaxe pour l'étude des phénomènes de *code-switching* du corpus considéré, quelques remaniements conceptuels et méthodologiques s'imposent. Ces reconsidérations tiennent à deux remarques importantes, l'une portant sur la notion de *phrase* et la seconde sur celle de *langue maternelle* ou *code de base*.

#### (a) La notion de phrase

C'est Poplack (1980) notamment qui a posé la distinction des deux grands types d'alternances de langue. Cette distinction d'importance soulève cependant un problème de taille quand on s'attache à la description des données orales. Dabène & Billiez notent très justement que la notion de phrase se révèle « peu opératoire dès lors qu'on s'attache à l'analyse de corpus oraux où dominant des configurations discursives tronquées et disjointes » (1988 : 35). Pour s'adapter à la spécificité de l'oral, elles proposent de considérer l'intervention comme unité pertinente et introduisent la distinction parallèle

---

<sup>163</sup> Nous reviendrons plus loin sur la notion de code de base ou encore "code-base". Dans un premier temps on considérera simplement que c'est le code majoritairement employé dans l'interaction.

entre les alternances inter et intra-interventions, que nous retiendrons pour notre analyse.

(b) *La notion de "langue maternelle" (ou "langue de base")*

Que signifie la notion de "langue maternelle" pour la majorité des participants de la boucherie PdP et, plus globalement, pour l'ensemble des immigrés maghrébins de France ? (on pense ici tout particulièrement aux jeunes, issus de cette immigration et nés en France) :

Du fait de la migration de leurs parents, ces jeunes sont en effet en contact avec différentes langues dont le poids symbolique varie selon l'histoire personnelle, familiale et sociale, brouillant ainsi la réalité même de la langue maternelle. (Melliani, 2000 : 69).

L'étude de Melliani révèle par ailleurs que de nombreuses enquêtes montrent une grande variabilité de la conception et de l'identification de la langue maternelle et seconde chez les locuteurs : soit ils ne parviennent pas à établir *une* langue maternelle mais *plusieurs*, soit ils se situent exclusivement dans l'une ou l'autre en une sorte de revendication ethnique :

Le métissage consiste, chez les jeunes, en la combinaison de divers phénomènes langagiers : l'alternance de langues, la création de formes hybrides, le verlan ou encore des procédés formels de formation lexicale (par troncation notamment). (*ibid.* : 85)

Ce métissage langagier renvoie à la distinction émise par Gumperz entre le "*we code*", langue minoritaire, et le "*they code*", langue majoritaire :

On a tendance à considérer la langue minoritaire, ethniquement spécifique, comme le "code nous" en l'associant aux activités familiales internes au groupe ; à utiliser par ailleurs le code majoritaire comme le "code eux", associés aux relations plus formelles, plus rigides et moins personnelles en dehors du groupe. (1989 : 64)

Cette distinction importante ne peut pas cependant être totalement pertinente dans le cas des bouchers de la Place du Pont, l'arabe, langue ethniquement spécifique, n'apparaissant pas nécessairement comme langue préférée des interactions se déroulant exclusivement entre eux. L'étude de Deprez montre également que cette distinction, simple en apparence, est en réalité beaucoup plus floue et complexe dans l'esprit des locuteurs eux-mêmes : ce qu'est et ce que doit être une langue pour être considérée comme telle reste pour eux fondamental :

Nous rencontrons alors des problèmes bien connus en sociologie du langage qui concernent la dénomination des langues et les enjeux qui se trouvent derrière ces noms (1998 : 169)

A la question simple « Quelle est votre langue maternelle ? » les sujets interrogés répondent confusément, ce qui tend à prouver qu'ils ont parfois du mal à se situer par rapport aux langues qu'ils utilisent (par exemple certains disent que ce qu'ils parlent n'est « pas une langue » ou est un « charabia bâtard » etc.). La difficulté à identifier une langue plutôt qu'une autre comme étant sa langue maternelle ainsi que les valeurs attribuées à chacune de ces langues montrent bien combien il est délicat de statuer ici sur ce qui constitue le code de base et le code emprunté par les locuteurs de la boucherie PdP. Le problème devient plus épineux encore lorsqu'on sait que chacun des clients se situe lui-même différemment des autres et des commerçants. La solution que nous adopterons ici se place sous le signe de la prudence. En premier lieu, les interventions des commerçants montrent que d'un point de vue quantitatif en tout cas, c'est la langue française qui se place comme langue préférée de leurs interactions. Bien qu'ils usent tous de la langue arabe (même s'il s'agit de dialectes différents et que la maîtrise en est inégale entre les participants), le français apparaît nettement comme beaucoup plus attesté. On verra plus loin que lorsqu'ils utilisent l'arabe, c'est le plus souvent pour exprimer des catégories récurrentes. Autrement dit ils ne semblent pas, d'après le corpus, maîtriser suffisamment la langue pour pouvoir tout exprimer et ils s'en tiennent très généralement à un répertoire restreint. Les clients, en deuxième lieu, ne peuvent être appréhendés une fois pour toutes et c'est pourquoi il est impératif de déterminer dans chacune des interactions abordées la *langue préférée*. Sans prétendre que langue préférée et langue maternelle se recourent, l'identification de la langue majoritaire de l'interaction permet au minimum de situer chacune des deux langues en fonction des usages qu'en font effectivement les interactants.

### 3.2.3. Langue maternelle et emprunts

La dernière remarque porte sur une éventuelle indication de la langue maternelle des interactants donnée par les types d'emprunts rencontrés dans le corpus PdP. Dans celui-ci tout comme dans celui de Tunis, les emprunts consistent toujours en des termes français adaptés phonologiquement et morphologiquement à l'arabe. Ce fait dénote pour le corpus tunisois que l'emprunt est bien un terme de la langue 2 (code emprunté, le français) adapté à la langue 1 (langue maternelle, l'arabe). D'après cette observation, il faudrait conclure de la même manière pour les interactions de la PdP dans lesquelles aucun terme arabe n'est adapté au français (on pourrait avoir quelque chose comme « elle m'a bien *nebzée* », où *nebbez* est un verbe signifiant « bâcher, mettre en boîte » et qui est exemple parmi d'autres pris sur le vif entre deux franco-tunisiennes). Il est donc fortement prévisible de voir apparaître au travers de l'analyse que les emprunts, lorsqu'ils apparaissent, s'intègrent dans des interactions ou chez des locuteurs dont la langue majoritairement attestée est la langue arabe. Les commerçants, qui n'ont finalement que très ponctuellement recours à l'arabe et qui sont les énonciateurs quasi-exclusifs de ces emprunts, utilisent le français comme langue majoritaire. Ceci signifie que, dans leur cas, les emprunts au français, loin d'être porteurs de significations particulières, sont en réalité des termes qui n'existent pour eux qu'en cette langue et qu'ils ne peuvent utiliser en arabe, leur répertoire étant plutôt limité. Aussi, on verra tout au long de cette étude que le cas des commerçants est à distinguer de celui des clients dans le cadre de l'analyse des phénomènes de code-switching, chacune de ces instances n'apparaissant pas recourir aux alternances de langues de la même manière ni dans des buts communs.

En guise de conclusion sur cette question, observons les extraits suivants :

Extrait (1) :

CL5 : qadde:[...hajja f'azi:z [serbi:na:]]...  
ʔesemʔi ʔesemʔi...

CL 5 : *combien allez Elyés [sers-nous]*  
*écoute écoute*

Extrait (2) :

Bre : zdi:d f'ammi:...[Elyés excuse-moi (*le pousse*)..

CL19 : [ah bon hmm

Bre : tebyi [buftike:t] f'ammi:ʔ

f'ha:lekʔ

CL19 : qadde:f ʔi:zi:wu he:du:kumʔ...me:-tʔutti:f lkulʔ

Bre : *c'est du frais mon oncle Elyés excuse-moi*

CL19 : ah bon hmm

Bre : *tu veux des [biftecks] mon oncle ?*

*quel est ton état ?*

CL19 : *combien ils font ceux-ci ? ne me mets pas tout !*

Bre : mu:f lkul↑	Bre : <i>pas tout ?</i>
CL19 : le: le:..he:ði:ka ləkbi:ra..c'est bon	CL19 : <i>non non celle-là la grosse c'est bon</i>
Bre : voilà..ça fait trois [buftike:t] en morceaux	Bre : voilà..ça fait trois [buftike:t] en morceaux

Extrait (3) :

CL35 : six biftecks d'escalope  
B : six biftecks [d'escalope↑  
Bre : [six biftecks d'escalope (rires)]  
CL35 : mtaʔ les dindes quoi  
Bre : six escalopes de dinde quoi..non nous on comprend on comprend [nous six biftecks d'escalope↑  
CL35 : [non pac'que les enfants i  
veulent..  
Bre : i veulent en tranches quoi  
CL35 : donc i disent bifteck d'escalope...oh vous vous foutez d'moi::

Dans l'extrait 1, l'emprunt ([serbi:na:]), déjà rencontré plus haut, apparaît bien comme un terme de la langue française adapté à l'arabe et peut être considéré comme un emprunt ayant intégré la langue arabe, celui-ci étant également attesté dans le corpus de Tunis. Par ailleurs la langue préférée de la cliente est l'arabe, autrement dit, ce terme n'est pas une véritable alternance fonctionnelle mais le résultat du contact entre ces deux codes.

Dans l'extrait 2, l'emprunt ([buftike:t]) utilisé par la commerçante fonctionne différemment. Tout d'abord, il est intégré dans un contexte opposé, la langue préférée de cette interaction - et de la bouchère en général - étant le français. Elle utilise ce même terme dans un contexte totalement en langue française, toujours dans l'extrait 2, ce qui montre bien que son interlocuteur est capable (ou qu'elle l'estime à même) de comprendre le français. Il n'est donc pas possible de déterminer au travers de l'emprunt la langue maternelle (ni même préférée) des interlocuteurs. Ensuite, il est nécessaire de distinguer entre ces deux types d'emprunts qui n'apparaissent pas motivés par les mêmes raisons. Si l'emprunt 1 ([serbi:na::]) constitue un "emprunt de langue" - à l'inverse du 2 (première occurrence de [buftike:t]) qui constitue un "emprunt de discours" puisque adapté spontanément par la participante en question - cet emprunt vient également combler un vide lexical ("*lexical gap*") chez la bouchère qui utilise par ailleurs ce même terme en français (extrait 3) mais jamais son équivalent en arabe<sup>164</sup>.

<sup>164</sup> L'épisode de l'extrait 3 ainsi que l'absence d'équivalent de « biftecks » en arabe viennent corroborer les conclusions à l'égard des spécificateurs de l'objet de la requête dans les trois corpus. La référence par [catégorie] et donc par type de viande plutôt que par [produit spécifique] dénote une distinction majeure entre le découpage de la viande dans le Maghreb et en France : dans le Maghreb on achète un morceau ou une catégorie (de l'épaule ou de la viande sans os) et non pas un « découpage » de la catégorie (un bifteck). L'ambiguïté de l'énoncé du client 35 (« un bifteck d'escalope ») tient probablement au fait que pour lui le « bifteck » ne signifie que « tranche » et qu'« esalope » vient spécifier ce qu'il suppose être une catégorie

Aussi, on verra au fil de l'analyse que ces emprunts particuliers sont très attestés dans le corpus, notamment en ce qui concerne les termes spécifiques liés à la boucherie. Dans le cas de « bifteck », aucun équivalent dans le corpus PdP ni à Tunis n'est attesté et l'on peut penser que la bouchère le prononce « à l'arabe » dans un second temps malgré le cotexte en français par une sorte d'assimilation progressive, mais dans ce cas et pris isolément, il ne s'agit plus véritablement d'un emprunt, la langue de référence étant celle du terme emprunté, seuls le morphème du pluriel et la prononciation relevant de l'arabe.

Bien que la distinction entre emprunts et code-switching soit clairement reprise par nombres d'études et nous paraisse bien établie, elle peut néanmoins être considérée comme infondée et improductive pour qui s'attache à analyser le rôle que jouent les alternances dans l'interaction. C'est notamment la conclusion à laquelle aboutit Morsly qui note, dans son étude sur les alternances dans le discours algérien, la réflexion suivante :

Gumperz estime que le recours à des unités isolées ou à des expressions idiomatiques figées appartenant à l'autre langue doit être considéré comme la manifestation de l'emprunt – parce que les emprunts sont susceptibles d'intégration linguistique – et non comme de l'alternance, celle-ci reposant sur “la juxtaposition significative de ce que consciemment ou non les locuteurs doivent traiter comme des chaînes formées selon les règles internes de deux systèmes grammaticaux distincts<sup>165</sup>”. Nous aurions tendance à ne pas retenir cette distinction, pour toutes les raisons invoquées par P.Gardner Chloros<sup>166</sup> : définition floue de l'emprunt, ligne de démarcation difficile à établir entre les deux phénomènes...et surtout parce que emprunt et alternance ne nous semblent pas des processus différents si nous nous plaçons sur un plan proprement sociolinguistique, si nous nous intéressons à la manière dont se construisent les stratégies, les relations de communication, à l'attitude et au comportement des locuteurs à l'égard du phénomène et de sa signification. L'étude linguistique et fonctionnelle de l'alternance dans la conversation de locuteurs algériens fait apparaître des phénomènes assez semblables à ceux mis en évidence dans d'autres situations linguistiques. Ici aussi, nos locuteurs recourent à l'alternance pour assurer une communication plus efficace, donner plus de vigueur et de relief à leurs productions, accentuer ou maintenir le contact, instaurer une connivence ou une complicité, affirmer une identité ou un statut, surmonter des tabous linguistiques, jouer des différentes variétés, des différentes conventions de communication.(1995 : 22)

---

(ici la dinde).

<sup>165</sup> Gumperz (1989 : 64)

<sup>166</sup> Cité dans Morsly (1995 : 22) – Gardner-Chloros P., 1987, “Eléments pour un modèle de l'alternance. Conditions d'une approche empirique et théories explicatives” In *Contacts de langues*, Colloque Université de Nice.



### 3.2.4. Contraintes syntaxiques

On reconnaît généralement des contraintes syntaxiques aux phénomènes de code-switching. C'est notamment Poplack (1980) qui formule une *contrainte d'équivalence* qui stipule que l'on peut alterner les langues uniquement si la structure en question ne viole pas la structures de surface des règles syntaxiques des deux langues. En réalité donc, rares sont les études concluant à une absence totale de règles dans ce domaine et toutes observent à l'inverse des contraintes plus ou moins fortes, variables selon les langues observées<sup>167</sup>. Cependant nombre d'observations révèlent qu'il n'est pas véritablement possible de parler de règles syntaxiques universelles régissant le code-switching comme le soutient Gumperz (1976). Dans le cas des alternances français-arabe, l'analyse donnée par Bentahila & Davies (1980) concluent à des contraintes plutôt faibles ne restreignant pas véritablement les alternances :

It appears that Arabic-French code-switching is not subject to numerous highly specific and ad hoc constraints of the type which have previously been claimed to hold for this and other types of code-switching. Nor does it seem to be governed by the more general constraint requiring there to be some kind of equivalence of surface structure between the two languages for a switch to be permissible (*ibid.* : 328-329).

D'après leurs observations, ils postulent l'existence des deux contraintes suivantes :

- (1) Code-switching is not possible across word-internal morpheme boundaries
- (2) All items must be used in such way as to satisfy the (language particular) subcategorisation imposed to them. (*ibid.* : 329)

La contrainte (1) rend impossible (ou du moins imprévisible) une alternance du type « *inqu:lable* » (où *qu:l* est une racine verbale, signifiant « *dire* ») et rejoint celle de Poplack (1980, "*free morpheme constraint*"), la (2) stipulant, elle, que des constructions telles que « *he:di: allumette* » ("*cette allumette*") ne peuvent apparaître du fait que le démonstration *he:di:* appelle un déterminant.

Dans le corpus ces contraintes sont respectées : aucun contre-exemple de la contrainte (1) ni même de la (2) pour laquelle, bien que les démonstratifs soient attestés en nombre, les sous-catégorisations appelées par les items ne sont jamais omises :

---

<sup>167</sup> Pour un aperçu plus complet des travaux en ce domaine, voir Bentahila & Davies 1983.

CL18 : dix francs..(lui tend une pièce) tfaððal ja: si:di..ʃnuwwa he:ða la viande↑

CL18 : dix francs (lui tend une pièce) voilà monsieur qu'est-ce que c'est ça la viande ?

Sans nier le poids des contraintes syntaxiques qui pèsent sur les alternances de langues, nous nous contenterons de retenir qu'elles existent sans pour autant analyser chacune des structures particulières quand elles apparaissent. Notons également que de nombreux travaux sur le sujet existent et en ce qui concerne l'arabe, on relèvera en particulier celui de Myers-Scotton, Jake & Okasha (1996). Leur étude repose sur une analyse syntaxique des phénomènes de code-switching impliquant la langue arabe selon le *MLF model (Matrix Language Frame)* qui propose une approche pour laquelle une des deux langues, de par ses caractéristiques structurales propres, est de nature à « englober » l'autre. L'une des conclusions de l'étude présente l'arabe comme langue matrice, notamment du fait de la nécessité du doublement du pronom en arabe, doublement pronominal par ailleurs relevé dans d'autres études sur l'arabe et notamment par Bentahila & Davies<sup>168</sup> (*op.cit.*).

---

<sup>168</sup> Le corpus de la Place du Pont ne comprend pas d'exemples illustrant cette contrainte. Les études de Bentahila & Davies ainsi que celles Myers-Scotton, Jake & Osaka stipulent qu'une construction telle que : \*ʔena veux (je veux) n'est pas attestée contrairement à celles impliquant le redoublement du pronom (ʔena je veux). Sans entrer dans les détails, l'analyse faite au travers du modèle MLF montre que ce phénomène de redoublement du pronom révèle une asymétrie entre l'influence d'une langue sur l'autre et que la langue arabe est très généralement celle qui influe sur la structure du pronom dans les énoncés code-switchés.